

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS
SECTEUR MARCHES
REF : APB/CN

DEC2014_0104

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES N°2014/029 RELATIF A LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE SUIVI DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT DU LUZARD

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 27, 28 et 29,

VU l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU la décision de Monsieur le Maire n°DEC2013_0128 du 13 juin 2013 portant : Conclusion du marché public de prestations intellectuelles n°2013/061 de Conseil et assistance dans le cadre d'une procédure de délégation de service public du marché d'approvisionnement du Lizard, avec la Société AGRIATE CONSEIL,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel n°DEL2014_0036 du 7 février 2014 portant : Procédure de délégation de service public du 14 octobre 2013 portant sur l'exploitation du marché d'approvisionnement du Lizard : conclusion du contrat d'affermage avec la SAS « Les Fils de Madame Géraud » représentée par son mandataire la SA « Géraud Gestion »,

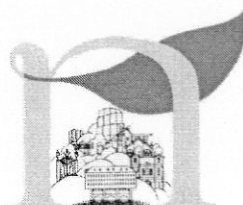
VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel n°DEL2014_0076 du 11 avril 2014 portant : Délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le souhait de la Commune d'être accompagnée dans le suivi de la délégation de service public par affermage du marché d'approvisionnement du Lizard susvisée (mise en place de la délégation, analyse et contrôle de la délégation),

CONSIDERANT la proposition concordante du Cabinet AGRIATE CONSEIL,

CONSIDERANT que la prestation relève de la Classe d'Achat « Services » et de l'Unité Fonctionnelle « Mission d'accompagnement dans le suivi de la délégation de service public du marché d'approvisionnement du Lizard » dont la valeur ne dépasse pas 15.000 € H.T.,

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E.Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140502-DEL2014_0104-DE

VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2014_ **0104**
portant sur la conclusion du marché public n°2014/029

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec le Cabinet AGRIATE CONSEIL, sis 27 rue de Solferino à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), le marché public de prestations intellectuelles n°2014/029 de Mission d'accompagnement dans le suivi de la délégation de service public du marché d'approvisionnement du Lizard, d'une durée d'un an (reconductible tacitement deux fois), à compter de sa date de notification, et d'un montant annuel de 5 700.00 € H.T. (6 840.00 € T.T.C.) la première année, puis, en cas de reconduction, de 4 500.00 € (5 400.00 € T.T.C.).

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 2 MAI 2014

Le Maire,

D. Vachez

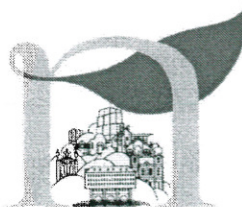
Daniel VACHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	05 MAI 2014
Affiché le	05 MAI 2014
Notifié le	
Publié le	05 MAI 2014

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E.Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 05 02-DEL2014_0104-DE